

19 février 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTAMIR AMBOISE

(Eurolist)

Par courrier du 18 février 2008, la société Sycomore Asset Management (24-32 rue Jean Goujon, 75008 Paris), agissant pour le compte d'OPCVM et de clients sous mandat dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 février 2008, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ALTAMIR AMBOISE, et détenir, pour le compte desdits OPCVM et clients, 2 992 509 actions ALTAMIR AMBOISE représentant autant de droits de vote, soit 10,10% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALTAMIR AMBOISE sur le marché.

(1) Sur la base d'un capital composé de 29 638 901 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.